



Entente de bénévole au programme de la Surveillance judiciaire

Afin de devenir bénévole au programme de la Surveillance judiciaire de la COCVFF, vous devez être au courant et respecter les dynamiques des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale; la mission, la vision et les valeurs de la COCVFF; et les objectifs du programme de Surveillance judiciaire. Les bénévoles doivent bien comprendre qu'ils/elles se représentent eux-mêmes, le programme de Surveillance judiciaire et la COCVFF lorsqu'ils font du bénévolat : le professionnalisme est d'une grande importance.

En signant ce document, la personne bénévole s'engage à :

1. Adhérer à la mission, la vision et les valeurs de la COCVFF.
2. Être au courant qu'elle se représente elle-même, en plus de représenter le programme de la Surveillance judiciaire et la COCVFF lorsqu'elle fait du bénévolat.
3. Adhérer à toutes les politiques organisationnelles de la COCVFF.
4. Adhérer à la politique de conflit d'intérêt de la COCVFF et à aviser le coordonnateur du programme de la Surveillance judiciaire en cas de conflit.
5. Maintenir la confidentialité de son expérience en cour lors des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale à l'exception des rencontres de partage d'information avec les autres bénévoles, le coordonnateur du programme de la Surveillance judiciaire et la Directrice générale de la COCVFF.
6. Posséder une sensibilité et une compréhension envers les dynamiques reliées à la violence contre les femmes, l'abus, la violence à caractère sexuel et la violence conjugale.
7. Être responsable envers et se rapporter auprès du coordonnateur et la Directrice générale de la COCVFF.
8. Se vêtir de façon respectable pour les tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale.
9. Arriver à temps aux tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale et éviter les arrivées et départs perturbateurs lors des instances.
10. Démontrer du respect envers les membres des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale et respecter l'ordre et le décorum de la cour (tel qu'indiqué dans le manuel de formation).
11. S'abstenir d'interagir avec le/la défendant/e, le/la plaigant/e et/ou les supporteurs en tout temps.
12. S'abstenir d'interagir avec le conseil de la défense, la Couronne ou les juges à moins d'être adressée directement.
13. S'abstenir de manifester publiquement ses émotions ou ses impressions personnelles lors des instances. Réservez vos impressions pour le compte-rendu auprès du coordonnateur de la Surveillance judiciaire et les autres bénévoles.

14. S'abstenir, lors des instances, de faire autre chose que d'écouter, prendre des notes et remplir le questionnaire de la Surveillance judiciaire.
15. S'engager à un minimum d'un (1) an de bénévolat auprès du programme de la Surveillance judiciaire.
16. Assister à au moins une (1) instance des tribunaux par mois pour la durée du contrat de bénévolat.
17. Compléter la formation en ligne « Accompagnement en cour » des Services aux victimes d'Ottawa et participer aux séances de formation du programme de la Surveillance judiciaire.
18. Suivre les lignes directrices pour remplir le questionnaire de la Surveillance judiciaire (tel qu'élaboré dans le manuel de formation).
19. Remettre les notes prises et la copie du questionnaire remplie au coordonnateur du programme de la Surveillance judiciaire dans les plus brefs délais (moins de deux semaines après avoir assisté à l'instance).
20. Bien tenir compte de ses heures de bénévolat par écrit et les soumettre périodiquement au coordonnateur de la Surveillance judiciaire.
21. Faire un compte-rendu auprès du coordonnateur de la Surveillance judiciaire et identifier les problèmes survenus lors de son bénévolat.
22. Se rappeler que le programme de la Surveillance judiciaire est présentement un projet pilote et que sa structure et ses ressources pourraient changer sans préavis. Vous devez être flexible !
23. Accepter que le coordonnateur du programme de la Surveillance judiciaire et la Directrice générale puisse mettre fin au contrat de la personne bénévole si celle-ci manque à ses responsabilités au programme.

Signature :

Nom (imprimé) :

Date :

Témoin (*Directrice générale ou coordonnateur de la Surveillance judiciaire*) :

COCVFF

Titre du document : Formulaire de bénévolat Surveillance judiciaire, Catégorie : Surveillance judiciaire .

Adapté de WATCH, Approuvé par : Directrice exécutive

Date : 14 janvier 2010.